

Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente



Terres Civiles

Juin 2007 – N° 37

La non-violence serait-elle sectaire?

page 5

L'objection de conscience en Suisse durant le premier conflit mondial

page 8

Formation à la résolution non-violente des conflits: programme 2007-2008

page 11



Impressum

«**Terres Civiles**» est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le CENAC vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: Fr. 60.- (Fr. 30.- pour les «petit budget»), Fr. 90.- (pour une cotisation familiale ou 45.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Jean Grin

Ont apporté leur contribution:
Philippe Beck, Olivier Grand, Elisabeth Maheu, Michel Mégard, Jean-Marie Muller, Marc Oran, Jean-Luc Portmann, Anne Pugin, Frédérique Rebetez, Pascale Schuetz, Pierre Urstein, Anne-Lise Visinand.

Impression: Atelier Espacegraphic, Fondation Eben-Hézer, 1012 Lausanne

Pour nous contacter:
Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH -1004 Lausanne
Tél. ++41 / 21 661.24.34
Fax: ++41 / 21 661.24.36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Une voix qui ne veut pas se taire

L'engagement pour la non-violence demeure indispensable et ses valeurs toujours incontournables

Des publicités pour le développement personnel, des messages issus de groupements motivés par des valeurs autres, pour seuls exemples, ne cessent de le révéler: il y a actuellement comme un engouement pour le «langage non-violent». En ce sens, l'article d'Alain Refalo publié dans notre dernier numéro (voir le *Terres Civiles* numéro 36, pages 11 à 12 et la réponse que lui donne ici Philippe Beck) venait fort à propos le rappeler. Cette «redécouverte», cependant, ne doit pas nous dissimuler l'essentiel. Certes, il est heureux de s'apercevoir que l'on parle la même langue qu'autrui, – ou qu'autrui parle la même que nous – c'est la base d'un dialogue possible. On pourrait même y voir les prémisses de la non-violence.

Pourtant, pour nous, comme le rappelle le célèbre adage que «l'habit ne fait pas le moine», le vocabulaire à lui seul ne saurait représenter l'entier d'une attitude. De la même manière que la non-violence ne saurait représenter une simple condamnation de la violence – ce serait là faire une leçon de

morale, par définition jugeante – elle ne saurait être réduite au statut d'outil au service d'une cause autre, aussi noble puisse-t-elle être.

C'est parce que nous avons l'intime conviction que la non-violence constitue tout à la fois une manière d'être au monde, de voir le monde et de participer à ce qui s'y passe – de faire autre chose que de regarder la rue depuis sa fenêtre, mais de s'impliquer à notre manière à nous dans les relations entre les passants – que nous nous reconnaissons en elle. Son existence témoigne – et continue de témoigner – qu'il y a possibilité de mener un conflit avec d'autres moyens que la violence – depuis la gifle jusqu'à la guerre.

La non-violence, ainsi comprise, ne saurait être séparée de l'action parce qu'elle représente en elle-même une cause. Agir par elle, pour elle, constitue un combat, mais avec un autre objectif que celui d'imposer à autrui des valeurs et des croyances, ou de lui expliquer, tests psychologiques à l'appui, qu'il pourrait améliorer son potentiel.

Pierre Urstein



Geste spontané d'enfant
© J. Grin

Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Les tarifs sont fixés en fonction de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le secrétariat
021 661.24.34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 1er août
Parution fin septembre.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



Les mots pour dire la non-violence

L'issue d'un conflit social ne repose pas seulement sur l'opposition décideurs-résistants. Elle est médiatisée par le rôle de l'opinion publique

La lutte non-violente n'a pas une structure bi-polaire, mais tri-polaire. Elle ne se réduit pas à l'affrontement entre, d'une part, les résistants et, d'autre part, ceux qui ont le pouvoir de décision, les décideurs. La stratégie de l'action non-violente intègre un troisième pôle dans le conflit: l'opinion publique. Il se crée ce qu'on peut appeler une «triangularisation» du conflit. Il y a donc trois acteurs: les résistants, les décideurs et l'opinion publique. Et la «bataille» décisive est précisément celle qui vise à conquérir l'opinion publique. Convaincre les décideurs est toujours très difficile, surtout lorsqu'il s'agit des pouvoirs publics. Certes, les décideurs sont des femmes et des hommes qui, comme tout un chacun, sont capables de comprendre les exigences de la justice. Mais, en même temps, ils risquent fort de se trouver prisonniers de leur propre pouvoir, d'être les otages du système qu'ils ont pour fonction de défendre. S'ils ne se laissent pas convaincre par la justesse de la cause des acteurs, peut-être se laisseront-ils contraindre par la pression de l'opinion publique. Bien sûr, la force de l'opinion publique sera d'autant plus grande que la société sera plus démocratique.

Ainsi un des objectifs prioritaires de l'action non-violente est de convaincre l'opinion publique – c'est-à-dire, non pas peut-être la majorité des citoyens, mais du moins une forte minorité d'entre eux – du bien-fondé de la lutte engagée. Les décideurs adverses doivent alors tenir compte de l'arbitrage rendu par l'opinion publique afin de ne pas se discréditer auprès d'elle. Il est de leur propre intérêt d'apparaître conciliants et d'accepter de négocier avec le mouvement de résistance. En revanche, si le mouvement de résistance perd la bataille de l'opinion publique, si celle-ci prend fait et cause pour le pouvoir

établi, alors celui-ci pourra ignorer les revendications qui lui sont présentées et mettre en œuvre tous les moyens de répression à sa disposition. L'échec de la résistance est pratiquement certain.

L'action non-violente, par la pédagogie qu'elle implique, a toute chance de se montrer beaucoup plus efficace que la violence pour gagner la bataille de l'opinion publique. Le recours à la violence risque fort de discréditer les résistants auprès de l'homme de la rue. La violence isole les protestataires et marginalise la protestation. Tout particulièrement, la violence écarte de toute manifestation de rue une part de la population, toutes celles et tous ceux qui ont peur de la violence ou qui la récuse par principe.

Si nous utilisons la violence, nous ne créons pas un débat public sur l'injustice que nous débattons, mais sur la violence que nous commettons. (...) La violence fait passer les résistants pour des casseurs et elle justifie la répression à leur encontre, car il est logique que les casseurs soient les payeurs. La violence permet aux pouvoirs établis de «criminaliser» la protestation citoyenne. Je n'ai rien à dire si je me trouve en prison pour une action violente. En revanche, si je m'y trouve pour une action non-violente, je peux dire les raisons pour lesquelles j'y suis. La non-violence ne permet pas d'éviter la répression, mais elle la prive de toute véritable justification. C'est alors la violence de la répression qui risque de discréditer les pouvoirs publics. Ici, le choix de la non-violence n'est pas une question de morale, mais de réalisme et d'efficacité. (...)

Extrait de l'article «Opinion publique» du «Dictionnaire de la non-violence», Jean-Marie Muller, Le Relié Poche, 2005. En prêt et en vente au Centre pour l'action non-violente.

Sommaire

Vie du Centre	4
<i>Billet du comité</i>	
Quand les non-violents parlent de sectes	5
<i>Philippe Beck répond à Alain Reffalo</i>	
Histoire de l'objection de conscience en Suisse (1914-1924)	8
Résolution non-violente des conflits	11
<i>Nouveau programme de formation 2007-2008</i>	
Réseau non-violent	14
<i>Luttes et actions soutenues par le Cenac</i>	
Sanctionner sans punir (suite)	15
<i>Deux réactions à l'article du numéro précédent</i>	
Centre de documentation	17
<i>Tous les documents catalogués en 2005</i>	
Les brèves	20

Les armes à la maison remises en question

Une vieille tradition helvétique, celle du citoyen-soldat gardant son arme à portée de main, à son domicile, est contestée. Trop souvent, cette arme se retrouve au centre de drames

Depuis la parution de l'article d'Anouk Henry «Enfin contrôler les armes en Suisse» dans notre dernier *Terres civiles* de mars dernier, deux nouveaux drames ont défrayé la chronique. A Coire le 21 mars dernier, un homme tue son épouse avec son fusil militaire. En avril dans un hôtel de Baden dans lequel un homme fait feu, tuant une personne et en blessant quatre autres.

Dans le même laps de temps, en mars, le Parlement adopte une révision partielle de la Loi sur les armes qui n'entre pas en matière quant à la suppression du maintien des armes de service à domicile ni à la création d'un registre central pour un meilleur contrôle du commerce et de la possession des armes. Suite au drame de Baden le 12 avril et à une forte médiatisation, la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats s'est prononcée pour une interdiction de principe quant au maintien des munitions par les soldats à leur domicile. «C'est un mauvais compromis» affirme sans détour le capitaine et Président du parti radical genevois, Pierre Maudet..

Où il serait question de confiance envers le citoyen

Bien que le lien soit évident entre la liberté de se procurer des armes et une forme particulière de violence sociale – le cas de la Suisse n'est pas complètement isolé, la fusillade sur le campus d'une université de Virginie nous le rappelle – il n'y a pas dans notre pays, parmi la majorité de nos élu-e-s, une volonté de changer cet état de fait. L'étude scientifique du criminologue Martin Killias relève que les armes de service tuent 300 fois par an. Et pourtant, des positions conservatrices dominent encore. Celles-ci relèvent de la pure idéologie. Yvan Perrin, inspecteur



de police neuchâtelois, vice-président de l'UDC Suisse et parlementaire, lors du débat télévisé de l'émission «Classe politique» en mars dernier – à laquelle le Cenac avait été convié – n'a, à vrai dire admis qu'un seul argument face aux diverses critiques émises sur ces positions. Il s'agit du contrat de confiance passé entre l'Etat et ses citoyens. L'Etat fait confiance à ses citoyens en leur offrant une arme et des munitions qu'ils garderont avec eux. Quelle ironie venant du parti qui revendique sans cesse le moins d'Etat.

Vers le (probable) lancement d'une initiative populaire

Parallèlement à ces débats, le Conseil suisse pour la paix (Schweizerische Friedensrat) a lancé cet hiver en partenariat avec la direction du parti socialiste les prémisses d'une initiative populaire «Pour une protection face à la violence des armes» dont l'association devait être fondée le 25 mai dernier (au moment où sont écrites ces lignes, la création dudit comité n'a pas eu lieu mais à l'instant où vous les lisez, en principe oui). Une large coalition s'est formée réunissant des ONG diverses, les partis socialistes et les verts, quelques voix de droite.

Le texte de l'initiative demande une modification de la Constitution pour que soit ajouté à l'article 118 sur la «Protection de la santé» un alinéa de plusieurs paragraphes obligeant à l'élaboration d'une législation très restrictive sur l'acquisition, la possession et le port des armes – tant civiles que militaires – ainsi que la mise en place et la tenue d'un registre central. Si le pouvoir politique dominant ne s'est pas montré plus entreprenant sur cette thématique, un sondage du *Sonntagsblick* du 22 avril a montré que deux tiers des Suisses étaient favorables à ce que l'arme d'ordonnance soit gardée à l'arsenal. Si la population semble plutôt favorable et que l'initiative en question semble réalisable, un gros travail sera encore à faire pour convaincre le peuple d'étendre la restriction sur l'ensemble des armes du pays comme le prévoit l'initiative.

Comme cela avait déjà été annoncé dans l'article de notre collègue, le Cenac est prêt à s'investir dans cette initiative en devenant membre de l'association de l'initiative, en récoltant des signatures – tant par l'envoi de cartes de signatures que par la tenue de stands – et en mettant un petit pourcentage de travail de son secrétariat à disposition. Tout au long de la campagne de récolte de signatures qui devrait démarrer au mois d'août, nous nous efforcerons de vous tenir informés de son évolution. Nous compterons sur vos forces et vos ressources. Nous restons, chères et chers membres ou abonné-e-s, à disposition pour toute question.

Olivier Grand

Mardi 26 juin 2007, dès 18h30 une **soirée conviviale de discussion** sur ce projet d'initiative aura lieu au secrétariat du Cenac. Voir en page 7.

Quand les non-violents parlent de sectes...

Philippe Beck répond à l'article sur les sectes d'Alain Refalo, publié dans le dernier «Terres Civiles».

L'article d'Alain Refalo sur les sectes, dans le dernier «Terres Civiles», m'a mis terriblement mal à l'aise. Non que je fraie avec quelque secte que ce soit, rassurez-vous: mais j'y sens un fumet de chasse aux sorcières qui m'est infiniment désagréable, particulièrement lorsqu'il émane du mouvement non-violent lui-même¹.

Voyez d'abord, en encadré, quelques définitions du mot secte: déjà là, ce n'est pas si simple... Mais retenons le double sens de «déviation religieuse» et de «brimades aux libertés des membres», qui semblent se détacher nettement.

Quant au premier attribut: la «secte», c'est la branche qui se coupe du tronc². Une métaphore toujours utilisée par le «tronc», remarquez-le: si le protestantisme n'avait pas si bien réussi, il serait toujours une «secte» du catholicisme, etc.; on voit que l'emploi du terme par les tenants de la majorité religieuse constitue déjà en soi une nette violence sociale.

Il est d'ailleurs constitutif d'une certaine intolérance chrétienne de donner ipso facto une connotation péjorative au terme «secte». Que je sache, islam, judaïsme et hindouisme tolèrent une multitude de sectes et en font une source de débats plutôt que d'anathèmes!

Pour le deuxième attribut — brimer la liberté des membres —, les choses ne sont guère plus limpides, car prouver les brimades exige généralement que quelques ex-membres osent porter plainte, ce qui, on le sait, n'est pas chose aisée. En d'autres termes: l'accusation de «secte» est grave, puisqu'elle relève du domaine pénal, en Suisse comme en France.

Et puis, là encore, c'est comme si les grands étaient à l'abri des accusations portées contre les petits. Est-ce qu'un



Illustration empruntée au site www.lerepaf.free.fr
(Rassemblement Et Protection des Abrutis de France)

mouvement religieux qui nomme ses responsables sans aucune démocratie; qui vénère un chef suprême; qui exerce des pressions psychologiques sur ses membres pour qu'ils s'abstiennent, par exemple, de contraception et d'avortement; qui les pousse à faire des donations... Est-ce qu'un tel mouvement est une secte? Si oui, je crains que les chasseurs de sectes n'aient fort à faire du côté de Rome...

Attendez: je n'ai pas dit que le catholicisme était une secte; j'ai juste montré l'arbitraire de certaines accusations...

Dans le même registre:

- le rapport 2006 de la miviludes parle de «dérive sectaire» à propos... de l'analyse transactionnelle, pitié pour elle!

- de l'aveu même d'Alain Refalo (avec qui j'ai correspondu avant d'écrire cette page), «un ancien rap-

port français avait catalogué l'Arche [de Lanza del Vasto] dans les mouvements sectaires!». Nos bons amis de l'Arche apprécieront...

«Secte», mot infâmant destiné à salir celui qu'on en affuble sans exiger de celui qui l'assène l'ombre d'une preuve...

Je n'ai d'ailleurs aucune compétence pour juger si les exemples de sectes cités par Alain Refalo — le Mouvement Humaniste³, le Mouvement Raélien, et la Soka Gakkai — en sont ou non. Ni même s'ils se rendent coupables de «dérives sectaires», au sens donné par la miviludes. Et j'avoue ma relative indifférence à cet égard...

Chasse aux sorcières?

Non. Ce qui m'importe, c'est d'examiner de plus près les «dangers» qu'Alain croit devoir dénoncer, lorsqu'un mouvement étiqueté sectaire utilise le dis-

cours — ou la pratique — de la non-violence.

Premier «danger», celui «de connivence»: «L'enjeu est tout simplement de ne pas apparaître lié, de près ou de loin, à ces mouvements sectaires», écrit Alain Refalo. Mais que diable (!) craint-il ainsi? Tout mouvement social est amené à dialoguer et à collaborer ponctuellement avec toute sorte de gens; pourquoi — et comment — le mouvement non-violent ferait-il exception? Pire: s'isoler dans sa splendide pureté, craindre contaminations et souillures... n'est-ce pas justement une marque de l'esprit sectaire?!

Deuxième «danger»: «Si l'on n'y prend garde, on risque d'assister à des amalgames fâcheux entre des sessions [de formation] qui se proposent de mieux se connaître en vue de mieux gérer ses conflits (démarche de non-violence) et des formations issues de sectes qui proposent de découvrir son propre potentiel pour accomplir la non-violence absolue», écrit Alain Refalo. C'est évident. Et il est non moins évident que toute personne désirant se former à tel ou tel «développement personnel» ferait bien de se documenter un peu sur les organismes qui en proposent⁴. De même que toute personne s'abonnant à une revue ferait bien de s'intéresser au monde d'où proviennent ceux qui l'écrivent, etc. On appelle ça «nécessité de contextualisation». En quoi cela constitue-t-il un nouveau problème pour nos mouvements? Je ne vois pas!

Alain Refalo s'alarme aussi du fait que «l'association Altern'Educ a été récemment épinglée par le rapport de la miviludes pour avoir organisé un stage où auraient été présents des «adeptes de Krishna»». Moi, ce que je trouve grave, très grave, c'est que la miviludes — ou qui que ce soit — prétende nous faire contrôler au préalable l'orthodoxie

de pensée des personnes qui s'inscrivent à nos formations (oui à n'importe laquelle de nos activités, d'ailleurs). Après le pompier pyromane, voici donc les chasseurs de sectes aussi sectaires que leurs proies?!

A nos formations, vienne qui veut! Qui s'y intéresse! Et si d'aventure le pire des intoxiqués de la pire des sectes veut y participer, bienvenue: au pire, notre travail commun ne lui apportera rien; au mieux, il le fera un peu réfléchir et réviser ses points de vue doctrinaires...

Gardiens du temps?

Enfin, le «danger d'usurpation»: «Nous avons un devoir de ne pas laisser les sectes s'approprier la thématique de la non-violence...». Diantre... en quoi, par la grâce de quoi ou qui, sommes-nous ainsi promus «gardiens du temple»? Quelle «orthodoxie non-violente» avons-nous à protéger de la sorte? La non-violence n'appartient-elle pas à tous ceux qui s'y intéressent, quelles que soient par ailleurs leurs racines philosophiques, religieuses, idéologiques? Rien qu'au sein du Cenac, j'ai connu — depuis que j'y suis entré en 1978 — des personnes qui ancrent très fortement leurs convictions non-violentes dans le protestantisme, d'autres dans le catholicisme, d'autres dans l'anarchisme, d'autres dans un humanisme athée... Certaines lient intimement la non-violence avec le végétarisme, d'autres avec l'écologie, d'autres avec le féminisme... L'une de ces pensées vaudrait-elle mieux qu'une autre? J'ai souvent entendu de bonnes gens soupçonner d'être «sectaires», parmi nous, les apôtres du végétarisme, les prophètes de l'esperanto, les fanas du gouvernement mondial, et même, plus récemment, les enthousiastes de la «Communication Nonviolente»! Faut-il se distancier de tous ces «disciples d'une cause», parce

que leur combat pourrait «contaminer» notre sainte non-violence?

Je ne nie nullement le risque que certains milieux ne «fassent dire» à la non-violence autre chose que ce que nous autres souhaitons. Mais je refuse de répondre à ces «déviances» par l'anathème ou le repli identitaire. Je ne vois qu'une riposte digne d'intérêt — et compatible éthiquement avec l'esprit de non-violence, justement —: parler nous-mêmes, parler haut et clair, nous faire connaître et faire connaître notre vision de la non-violence. Dans notre diversité. Dans la richesse de nos différences. Et ne pas craindre les discours autres, les paroles d'autres. La psychanalyse a-t-elle tant que ça souffert du fait que tout le monde, depuis les années 60, se soit mis à utiliser des termes comme «complexe», «paranoïa» ou «Edipe»? Enfantillages! Ne craignons nulle confiscation, nulle spoliation, nul dérapage: vivons, parlons, rions notre non-violence et laissons chacune et chacun faire de même! Dangers, vous disiez? Je n'en vois qu'un seul: celui de devenir sectaires nous-mêmes!

Philippe Beck

¹ Je précise que l'intégrité et la «force de non-violence» d'Alain Refalo ne sont nullement en cause. Mais on peut être en désaccord avec le meilleur des hommes, n'est-ce pas?

² Etymologie: «sectus» = coupé, détaché.

³ Il est tout de même piquant que sur toute la demi-page consacrée par Alain Refalo au Mouvement Humaniste, pas une seule ligne ne montre la moindre «dérive sectaire» de ce mouvement. La dizaine de références critiques à ce mouvement que j'ai consultées sur internet étaient d'ailleurs unanimement vagues... Ce mouvement investit des fortunes dans l'immobilier? Et alors? Toutes les Eglises le font bien...

⁴ Le Cenac, par exemple, annonce très clairement les valeurs dont il se réclame, sur le dépliant présentant son programme annuel de formation grand public.

Secte: Définitions

Selon le «Petit Larousse» (2004), le sens le plus usuel est: «Groupement religieux clos sur lui-même et créé en opposition à des idées et à des pratiques religieuses dominantes». Le sens premier, «Ensemble de personnes professant une même doctrine philosophique, religieuse, etc.», est donné pour vieilli.

Le «Petit Robert» (2007) donne les deux mêmes sens: «1° Groupe organisé de personnes qui ont la même doctrine au sein d'une religion», et «3° Ensemble de personnes qui professent une même doctrine», là aussi considéré comme vieux. Cette évolution historique du sens «co-doctrinaires» vers «scissionnaires» est confirmée par le Robert historique de la langue française (2000).

Mais le «Petit Robert» intercale un sens nouveau⁵: «2° Communauté fermée d'intention spiritualiste, où des guides, des maîtres exercent un pouvoir absolu sur les membres».

Selon Wikipédia (consulté le 14.4.07), «le mot secte est également un terme polémique, qui désigne un groupe ou une organisation le plus souvent à connotation religieuse dont les croyances ou le comportement sont jugés obscurs ou dévoyés. Généralement les responsables de ces groupes sont accusés de brimer les libertés individuelles au sein du groupe et/ou de manipuler mentalement leurs disciples afin de s'appro-

prier leurs biens, de les maintenir sous contrôle, etc.»

C'est, me semble-t-il, ce type de définition qui vient à l'esprit du grand public lorsqu'on parle de secte.

Quant à la miviludes⁶, citée par Alain Refalo, elle renonce à définir le mot secte et s'en explique ainsi: «L'expérience a montré qu'une démarche consistant, pour les pouvoirs publics, à qualifier de «secte» tel ou tel groupement et à fonder leur action sur cette seule qualification ne permettrait pas d'assurer efficacement cette conciliation et de fonder solidement en droit les initiatives prises. Aussi a-t-il été décidé, plutôt que de mettre certains groupements à l'index, d'exercer une vigilance particulière sur toute organisation qui paraît exercer une emprise dangereuse pour la liberté individuelle de ses membres afin d'être prêt à identifier et à réprimer tout agissement susceptible de recevoir une qualification pénale ou, plus généralement, semblant contraire aux lois et règlements.»⁷

Emprise dangereuse pour la liberté individuelle de ses membres: on retrouve le sens relevé par Wikipédia.

⁵ Ce sens ne figure pas encore dans l'édition 1993, que j'ai également consultée.

⁶ Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

⁷ Circulaire du 27 mai 2005 relative à la lutte contre les dérives sectaires.

Mardi 26 juin 2007, dès 18h30, une **soirée conviviale de discussion** et d'argumentation sur le projet d'initiative «Pour une protection face à la violence des armes» aura lieu dans nos locaux, rue de Genève 52.

Outre la première élaboration d'un catalogue d'arguments en faveur de ladite initiative (dont le titre n'est encore que provisoire), ce sera l'occasion de se rencontrer et de partager entre ami-e-s de la non-violence. Au programme: discussion «à bâtons rompus», souper canadien, réflexion... Nous vous attendons nombreux!

S'il n'y a pas lieu de s'inscrire formellement, la petite équipe du secrétariat vous serait cependant reconnaissante de bien vouloir lui téléphoner pour annoncer votre venue.

L'article 9 de la constitution du Japon représente un modèle pour le pacifisme mondial. Il établit l'importance d'œuvrer pour la paix dans le monde par le dialogue, le renforcement de la confiance et la coopération mutuelle et non par des moyens militaires.

À l'initiative de la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, un appel – cosigné par le Cenac – a été publié dans la presse le 11 mai dernier, afin de promouvoir le soutien international à cet article et d'inciter le Japon à résister aux pressions tendant à l'inciter à privilégier une réponse militaire et à réviser le caractère pacifique de sa constitution.

Cette campagne connaîtra son apogée en mai 2008 à Tokyo, lors de la «conférence mondiale sur l'article 9», avec la participation et le soutien de pacifistes du monde entier.

L'objection de conscience en Suisse entre 1914 et 1924

Première partie d'une réflexion sur l'histoire de l'objection de conscience en Suisse, durant le premier conflit mondial et les années qui suivirent...

Avec la première guerre mondiale et ses dizaines de millions de tué-e-s, le nombre d'objecteurs augmente¹; les trente-sept objecteurs de conscience de 1917 constitue un record absolu en Suisse, record qui ne sera dépassé qu'en 1940!

Pourtant, il faudra attendre le 26 novembre 1989 lorsque l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée obtiendra 36% de oui — et une majorité de réponses affirmatives dans deux cantons, Genève et Jura — pour que Monsieur le Conseiller fédéral Kaspar Villiger, chef de notre armée à cette date, se déclare favorable à l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience.

Rappelons que dès l'instauration de l'Etat fédéral, en 1848, l'armée sert non seulement à défendre le pays contre un ennemi extérieur, mais aussi à maintenir la sécurité intérieure. Un article de deux pages de l'ancêtre de *Terres Civiles*, *Combat non-violent*, relate au total une soixantaine d'engagements de l'armée pour maintenir l'ordre intérieur entre 1860 et 1971. L'exemple le plus dur, le plus connu et le plus absurde est l'intervention de l'armée à Genève, en 1932, qui provoqua la mort de treize personnes².

Un autre exemple se déroule également à Genève, trente et un ans auparavant, lors de la grève des maçons: dix-sept soldats refusent de servir dans l'armée engagée à cette occasion et sont condamnés³ — le droit de grève n'étant pas encore reconnu en droit suisse.

Les peines subies par les objecteurs:

A. La peine principale

Après l'édification de l'Etat fédéral en 1848, le code pénal pour les troupes fédérales du 27 août 1851 sert de base légale à la répression de l'objection de conscience en Suisse.



L'antimilitarisme de **Léon Tolstoï** (1828-1910) représenta l'une des sources d'inspiration du refus de servir de John Baudraz

Jusqu'à la première guerre mondiale, les tribunaux militaires alémaniques répriment le refus de servir pour motifs de conscience comme constituant une désertion; les magistrats romands font parfois de même, mais qualifient aussi ce délit d'insoumission; le terme de refus de servir s'est imposé peu à peu pendant la grande guerre et juste après⁴.

L'expression «refus de servir» fait penser que les personnes concernées refusent de coopérer, ce qui est faux: nous acceptons de servir, même plus longtemps s'il le faut, mais sans utiliser la violence.

Bien que le code pénal de 1851 permette aux cours martiales de condamner «les cas les plus graves» de refus de servir à six ans d'emprisonnement ou à deux ans de travaux forcés, il semble que la moyenne des peines se situe à trois mois et demi d'emprisonnement pendant les années 1914-1916 (cela,

selon Ernst Altorfer, auteur favorable à la répression de l'objection de conscience).

En 1917 et 1918, suite à l'augmentation vertigineuse du nombre d'objecteurs, la moyenne des peines passe à cinq mois (la plus haute peine s'élève à dix mois d'emprisonnement et la plus basse à trois semaines). Cela sans oublier qu'il y a des disparités d'un tribunal à l'autre.

Les peines subies par les objecteurs:

B. Les peines accessoires

1. L'exclusion de l'armée. Cette peine accessoire est vue par les personnes qui refusent de servir comme une aubaine: tant qu'un objecteur de conscience ne sera pas exclu de l'armée, il restera astreint au service militaire, et s'il refuse de nouveau d'effectuer son école de recrue ou son cours de répétition, il risque d'être condamné une nouvelle fois. Donc, l'exclusion de l'armée achève son supplice.

Ainsi, en tout cas jusqu'en 1945, la plupart des objecteurs de conscience sont punis plusieurs fois d'emprisonnements pour avoir refusé de cautionner une institution prônant le recours à des moyens violents. Selon moi, cela contredit un principe de base du droit pénal moderne qui veut que personne ne soit condamné deux fois pour le même délit (*ne bis in idem*). Et cela dans un pays où la liberté d'expression est garantie...

Ainsi, Ernst Altorfer⁵ relate quatre condamnations accumulées par un réfractaire et la Commission pour le service civil du Conseil suisse des associations pour la paix⁶ six cas de quatre condamnations successives et deux cas de cinq condamnations successives entre 1926 et 1945.

Il semble qu'autrefois certains tribunaux refusaient par principe de prononcer l'exclusion.

La récidive permet au juge d'augmenter la peine, mais Altorfer admet qu'il serait injuste et disproportionné de condamner les objecteurs de conscience chaque année jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de la libération du devoir de porter les armes!

2. Privation des droits civiques. A cette époque - et, aussi jusqu'en 1945 en tout cas -, dans presque tous les cas, les objecteurs de conscience sont privés de leurs droits civiques pendant un certain temps. D'après la Commission pour le service civil précitée, certains insoumis sont privés des droits politiques pendant quinze, dix-sept ans et même plus par condamnations successives.

Le général Wille⁷ lui-même s'est élevé contre cette suspension des droits civiques dans une lettre adressée à l'auditeur (c'est-à-dire le procureur/accusateur) en chef de l'armée⁸.

3. Expulsion. «Dans certains cas, il est aussi arrivé que des objecteurs aient été renvoyés dans leur canton d'origine après un refus de service et une condamnation»⁹.

4. Autres châtiments. Une autre conséquence grave pour les objecteurs de conscience est la mention de la condamnation au casier judiciaire! Combien de fonctionnaires congédiés, d'ouvriers sans travail, d'avocats qui se voient interdits d'exercer!

En 1917, le lieutenant d'artillerie de la batterie 70 Max Kleiber, objecteur de conscience, est condamné à quatre mois de prison et est expulsé de l'École polytechnique fédérale. Son cas soulève une grande émotion parmi ses camarades. Plus tard, il sera réintégré au Poly et finira ses études. Kleiber participe à des chantiers comme volontaire du service civil à Someo et au Liechtenstein. Il reste fidèle à ses principes et sera, tout de même, nommé professeur à l'Université de Davis, Californie¹⁰.

Enfin, les frais de la cause sont à la charge de l'objecteur!

Examinons maintenant un cas précis et relativement connu d'objection de conscience, celui de l'instituteur vaudois John Baudraz.

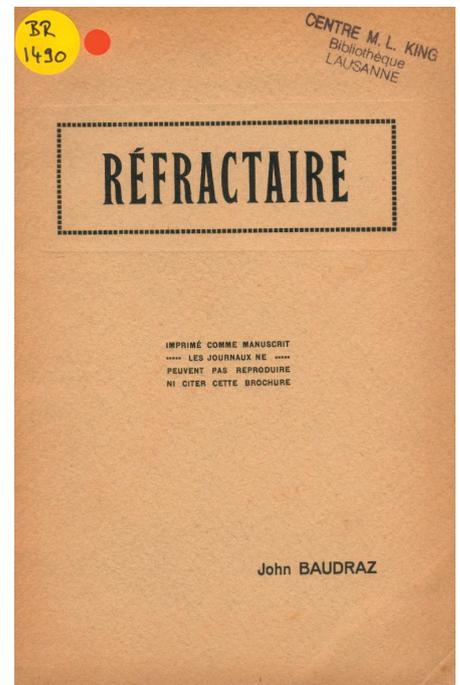
Le refus de servir dans l'armée de John Baudraz

«John Baudraz vient au monde à Agiez, petit village exclusivement agricole et vinicole dans le district d'Orbe. A sa naissance, le 28 mai 1890, il devient le septième d'une fratrie qui comptera onze enfants, dont huit atteignent l'âge adulte. Les parents sont membres de l'Eglise Libre. Leur piété très profonde les amène à mettre en pratique en permanence l'amour du prochain»¹¹. Son père est syndic et «a couvert la frontière comme jeune soldat en 1870, il est devenu adjudant-sous-officier» et est chef de section militaire pendant plus de trente ans.

John fréquente l'école du village jusqu'à seize ans puis devient instituteur. Il accomplit l'école de recrues d'infanterie sans difficulté particulière. En 1911, 1912 et 1913, il prend part à des cours de répétition. Il est très bien noté par ses supérieurs. Quatre de ses frères font leurs obligations militaires sans broncher.

Lors de la mise sur pied du 15 juin 1915, John Baudraz «se présente sur la place de rassemblement de Morges et fait part à ses supérieurs de son refus de servir». Il est appréhendé et conduit à la prison de Morges.

Il séjourne ensuite en observation à l'asile psychiatrique de Cery du 25 juin au 24 juillet. Il y rédige à l'intention des médecins un mémorial où il explique comment il en est arrivé à refuser de porter les armes, en prenant simplement au sérieux les enseignements de Jésus Christ révélés dans la Bible.



Argumentaire de John Baudraz, daté de 1915. L'édition originale parut «imprimé comme manuscrit»

Il ne fait référence à aucune doctrine philosophique, à aucun groupement religieux, à aucun mouvement politique. Le 19 juillet déjà, le docteur Preisig, médecin sous-directeur, conclut à l'intention du juge d'instruction: «Baudraz n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité mentale»¹².

Le 11 août de la même année, le Tribunal de division I siège à Porrentruy pour juger Baudraz. «Le jugement prononcé le même jour reconnaît que Baudraz s'est rendu coupable de violation des devoirs de service en alléguant des motifs de conscience fondés sur la religion et le condamne à quatre mois d'emprisonnement et à la privation des droits politiques pour un an; les frais de la cause sont à sa charge»¹³.

Cependant, en janvier 1916, Baudraz reçoit un nouvel ordre de marche le convoquant le 23 mai à Morges. «Le

22 mai seulement, Baudraz avertit le commandant de place de Morges qu'il ne se présentera pas à l'entrée en service le lendemain!

Il sera jugé le 19 juillet au Casino de Montbenon à Lausanne et sera condamné à cinq mois d'emprisonnement et à la privation des droits politiques pendant deux ans.

Mais, probablement pour éviter une nouvelle condamnation, John Baudraz est déclaré «inapte au service pour neurasthénie grave (chiffre 93f. de l'Appréciation sanitaire des militaires)»¹⁴.

Comme Charles Naine¹⁵, Baudraz apparaît comme un précurseur: il influencera Jules Humbert-Droz, Pierre Cérésolle et tous les autres. «Les petits groupes de pacifistes se réclamant du socialisme-chrétien suivaient alors avec un intérêt passionné les efforts des objecteurs de conscience anglo-saxons qui leur paraissaient être dans la ligne du véritable christianisme»¹⁶. Baudraz trouble bien des consciences, notamment de pasteurs.

C'est aussi le cas pour Pierre Cérésolle qui écrit dans son journal: «Depuis que les honnêtes gens ont enfermé Baudraz... il me semble que la mesure du mensonge officiel est comble et j'ai l'impression que j'ai quelque chose à dire»¹⁷.

Nous verrons dans une de nos prochaines éditions les objections d'Humbert-Droz, de Cérésolle... et leurs suites.

Jean-Luc Portmann

¹ Un record avait déjà été atteint au début du siècle: «Partie de Genève, une campagne d'opposition à l'armée a atteint notre pays entre 1903 et 1906; pendant ce laps de temps, soixante condamnations ont dû être prononcées par les tribunaux militaires pour refus de servir. Ce nombre a quelque peu diminué après 1906» (Feuille fédérale, 1973 I 92).

² Aubert, 1967 p. 309 no 820.

³ Altorfer, 1929 p. 121.

⁴ Altorfer, op. cit. p. 81-83.

⁵ Altorfer, 1929 p. 202.

⁶ S. d. p. 26.

⁷ Wille est général de l'armée suisse pendant la première guerre mondiale (1914-1918).

⁸ Commission pour le service civil du Conseil suisse des associations pour la paix, s. d. p. 26.

⁹ Commission pour le service civil du Conseil suisse des associations pour la paix, s. d. p. 27.

¹⁰ Pierre Cérésolle in Monastier, Privat et alt., 1960 p. 19.

¹¹ Baudraz, 2000 p. 76.

¹² Baudraz, 2000 p. 77.

¹³ Baudraz, 2000 p. 77.

¹⁴ Baudraz, 2000 p. 80.

¹⁵ Voir Terres civiles no 34 (septembre 2006).

¹⁶ Monastier, Privat et alt., 1960 p. 15.

¹⁷ Monastier, Privat et alt., 1960 p. 17.

Bibliographie succincte:

Altorfer Ernst: *Die Dienstverweigerung nach schweizerischem Militärstrafrecht*, thèse Zurich 1929.

Aubert Jean-François: *Traité de droit constitutionnel suisse*, Neuchâtel 1967

Baudraz Benjamin: «Un instituteur vaudois objecteur de conscience en 1915-1916», in *Revue historique vaudoise*, Lausanne 2000, 75-88

Commission pour le service civil du Conseil suisse des associations pour la paix (éditrice): *Le refus de service pour motifs de conscience, Exposé de la situation, Comparaisons, Une proposition concrète*, Zurich sans date*

Monastier Hélène, Privat Edmond et alt: *Pierre Cérésolle d'après sa correspondance, suivi d'une étude sur Pierre Cérésolle, mathématicien*, Neuchâtel 1960*

Ruffieux Roland: *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne 1974

*Ces ouvrages se trouvent à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Bientôt quarante ans de fidélité à la non-violence... Bientôt quarante ans d'expérience et d'engagement pour l'objection de conscience...

Le Centre pour l'action non-violente est une association sans but lucratif qui vit grâce au soutien de ses membres. D'avance nous remercions les personnes qui ne se sont pas encore acquittées de leur cotisation 2007 de bien vouloir le faire.

De même, nous remercions ici celles et ceux qui ont répondu positivement à notre courrier de mars dernier et qui nous ont assurés de leur soutien pour l'année en cours.

Formation à la résolution non-violente des conflits

Programme 2007-2008: 12 modules, dont 2 nouveaux, pour apprivoiser les conflits, mieux communiquer et agir sans violence

La «Formation à la résolution non-violente des conflits» proposée par le Centre pour l'action non-violente (Cenac) se veut ouverte à toute personne intéressée à se familiariser avec la non-violence et à y progresser, particulièrement dans le domaine de la résolution des conflits: s'interroger, expérimenter ensemble, aborder la non-violence par des expériences vécues en s'intéressant aussi au contexte dans lequel s'inscrit chaque situation individuelle. Notre visée est que chacun-e se réapproprie et réinvestisse son pouvoir, aussi bien au niveau individuel que collectif. Nous comptons favoriser ainsi un engagement relationnel et social responsable, l'approche individuelle s'ouvrant de cette manière sur le collectif.

Le programme est composé de douze modules formant un tout cohérent; ils sont regroupés en trois catégories pour plus de clarté. Chaque session peut fort bien être suivie séparément.

Chaque journée ou week-end de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de 8 à 15 personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participantes et les participants.

ACQUÉRIR DES FONDEMENTS

▼ Bases de la résolution non-violente des conflits 6-7 octobre 2007

Nous pouvons gagner en sérénité et en efficacité dans la résolution de nos conflits en recherchant la satisfaction de toutes les parties en cause. Il nous est possible de percevoir le conflit comme une opportunité de compréhension mutuelle et d'amélioration de la relation.

Deux jours pour: se centrer davantage sur les personnes impliquées que sur l'objet du différend; faire le point

sur nos propres attitudes dans un conflit et travailler sur les principales émotions présentes.

*Animation: Lucienne Erb
et François Beffa*

▼ S'affirmer sans blesser 27 octobre 2007

Prendre conscience de ses ressources, trouver et investir sa place, être capable de rester soi-même en toutes circonstances, savoir dire «non» — le tout sans blesser l'autre: autant d'éléments indispensables à une approche confiante des conflits. D'abord intérieure (estime de soi), cette démarche débouche généralement sur la parole (expression authentique de soi). Notre journée balisera ce parcours, autant sur le versant des attitudes profondes (savoir être) que sur celui des comportements (savoir-faire).

*Animation: Philippe Beck
et Gian Paolo Berta*

▼ Ecoute empathique et reformulation 17 novembre 2007

L'écoute empathique se fonde sur notre qualité d'accueil à l'autre, offrir du temps, de l'attention et le cadeau de notre détachement, c'est une écoute intense et profonde qui ne cherche pas à influencer l'autre ou à savoir pour lui. Pendant cette journée, nous nous exercerons à accueillir nos jugements, à pratiquer la reformulation en termes de sentiments et de besoins, à développer des attitudes verbales et non-verbales favorisant l'écoute.

*Animation: Lucienne Erb
et Anne Wanner*

▼ Les émotions dans les conflits 8 décembre 2007

Lorsque montent en nous certaines émotions, nous nous sentons parfois submergés, paralysés. La communica-

tion se brouille, avec soi-même et avec autrui. D'où viennent ces émotions? Pourquoi les ressentons-nous si fort? Quels enjeux y sont associés? Nous apprendrons à mieux accueillir, comprendre, exprimer nos émotions. Pour mieux les vivre et leur redonner toute leur valeur.

*Animation: Rolf Keller
et Marie-Jo Nanchen-Rémy*

CONSTRUIRE SUR LES FONDEMENTS

▼ Le feed-back dans une perspective non-violente

12 janvier 2008 **NOUVEAU**

Que ce soit aux niveaux professionnel ou personnel, il est parfois difficile d'évaluer un travail, un comportement, de donner un feed-back, d'exprimer une critique, voire un reproche. Comment l'énoncer de manière claire, authentique ET dans le respect de l'autre, de son identité? Et que faire lorsque la personne qui reçoit le feed-back s'effondre, se renferme, se justifie, se culpabilise...

Ce module permettra de travailler sur les freins et les attitudes facilitant la communication dans une relation d'évaluation.

*Animation: Chantal Furrer Rey
et Tania Allenbach-Stevanato*

▼ Conduite de réunions 2 février 2008

Que ce soit dans le milieu professionnel ou associatif, certaines séances de travail peuvent s'avérer fatigantes, tendues, brouillonnes... Comment dès lors mener une réunion en harmonisant efficacité et convivialité? Comment animer des discussions dont les enjeux sont importants en portant l'attention nécessaire au processus comme aux participant-e-s?

Cette journée nous permettra de partager des outils d'animation et d'en-

traîner des attitudes de base qui permettent de relever ces défis plus sereinement....

*Animation: Chantal Furrer Rey
et Marie-Jo Nanchen-Rémy*

▼ **Jeux coopératifs**

8 mars 2008

Le jeu coopératif valorise la solidarité, le plaisir et la réussite commune. Il n'y a pas de compétition individuelle, pas de gagnant ou de perdant, personne n'est éliminé, ni rejeté par le groupe. Dans la créativité et la spontanéité, nous expérimenterons ensemble divers jeux utilisables au sein de notre vie quotidienne. Des jeux pour faire connaissance, établir la confiance, observer, développer le dialogue, s'exercer à l'écoute, apprendre à défendre son point de vue. Une journée pour se détendre et retrouver l'envie de jouer.

*Animation: Lucienne Erb
et Frédérique Rebetz*

▼ **Non-violence: des images à l'agir**

5 avril 2008

NOUVEAU

De mes représentations de non-violence à mes actions, il y a tout un chemin de recherche, de tâtonnements, de réussites et de pièges... Nous explorerons en groupe nos valeurs et nos engagements pour les mettre en perspective et faire des liens entre les diverses dimensions de la non-violence: images, attitudes mentales et corporelles, choix, positionnements, action. Car savoir où je vais et pourquoi j'y vais me permet de chemi-

ner avec plus d'assurance, de courage et de sérénité.

*Animation: Rolf Keller
et Chantal Furrer Rey*

▼ **Face à la violence**

26 avril 2008

La violence constitue l'une des pires évolutions possibles du conflit. Elle nous bouleverse et peut nous paralyser. Comment malgré tout l'affronter, comme victimes ou témoins, en surmontant notre peur? Comment nous positionner avec empathie sans cautionner cette violence? Comment faire redescendre la tension jusqu'à une forme de conflit acceptable, qui nous permettra de préserver le lien, de dialoguer, de négocier?

*Animation: Rolf Keller
et François Beffa*

▼ **Quand le temps nous fait**

«violence»

NOUVEAU

14 juin 2008

Le manque de temps est devenu le «pire ennemi» de bien des gens. Débordés d'informations, encombrés de tâches et anxieux de conserver des loisirs, assaillis d'emails, de coups de fil, de prospectus... nous ne savons plus que choisir, ni comment prioriser nos choix, ni comment renoncer à tout le reste!

De ces difficultés à choisir naissent nos frustrations, d'où une sensation de violence qu'«on» nous inflige. «On»? ou nous-même? Une journée pour favoriser un regard critique sur notre fonctionnement et réfléchir ensemble à prendre soin de notre temps, donc de nous-mêmes, dans l'esprit de la non-violence.

*Animation: Philippe Beck
et Geneviève Tschopp Rywalski*

Informations sur les cours

Les SAMEDIS ont lieu de 9h00 à 17h00 à Morges.

Le tarif est de CHF 190.00 par journée — prix professionnel, formation subventionnée par l'employeur Ou de CHF 140.00 — prix individuel, formation payée par le participant ou membre d'une petite association (pour les membres du CENAC ou de PBI, CHF 110.- par jour).

Les participant-e-s apportent leur pique-nique de midi; les boissons chaudes sont fournies.

Le WEEK-END en résidentiel aura lieu dans un site encore à déterminer, du samedi 10h au dimanche 17h.

Le tarif est de CHF 380.00 par journée — prix professionnel, formation subventionnée par l'employeur

Ou de CHF 280.00 — prix individuel, formation payée par le participant ou membre d'une petite association (pour les membres du CENAC ou de PBI, CHF 220.- par jour). Ajouter env. CHF 90.00 pour frais de pension, payables sur place. Réduction: CHF 70.00 pour une inscription à 6 journées de formations payées en un seul versement. Non remboursable.

Inscriptions: sur renvoi du bulletin d'inscription ci-joint ou directement à partir du site Internet www.non-violence.ch.

Le paiement est dû dès confirmation de l'inscription. Pour toute annulation faite plus d'un mois avant le début d'un module, nous gardons CHF 20.00 pour frais de dossier. Au-delà, la finance d'inscription est due intégralement. Chaque module sera confirmé au plus tard 8 jours à l'avance. La confirmation comprendra un plan de voyage et un petit dossier de préparation.

CCP 10-123'925-6, Cenac / Formation, Lausanne.

EN PARTENARIAT AVEC:

Peace Brigades International
031 372 4444
www.peacebrigadess.ch



METTRE EN CONTEXTE

▼ **Se libérer de l'influence de la publicité**

23 février 2008 **NOUVEAU**

Omniprésente dans notre société, la publicité envahit tous nos espaces de vie. Sous couvert d'information, elle nous imprègne de messages biaisés par l'intérêt commercial. Cette manipulation influence notre vision du monde et nos représentations individuelles, mais aussi la vie politique, culturelle et sociale. Que faisons-nous de ces images? Comment éviter qu'elles ne modi-

fient notre comportement et nos représentations contre notre gré? Comment nous libérer de cette emprise et devenir des «consommActeurs»?

Animation: Rolf Keller et Anne Wanner

▼ **Education et non-violence**

17 et 31 mai 2007

Comment être à l'écoute de l'enfant sans tomber dans le laisser-faire? Comment poser un cadre sans tomber dans un excès d'autorité? Comment éviter l'escalade du conflit à chaque opposition? Comment favoriser le développement

de l'estime de soi? Nous aborderons des pistes concrètes pour accompagner de manière éducative et respectueuse un enfant dans sa construction, tout en tenant compte des besoins de chacun-e.

Animation: Lucienne Erb et Fernand Veuthey

Pour tout renseignement:
Centre pour l'action non-violente,
021 661 2434.
info@non-violence.ch ou sur le net
www.non-violence.ch.

Bulletin d'inscription

Merci de cocher les modules pour lesquels vous vous inscrivez. Nous confirmerons votre inscription par courrier.

- Bases de la résolution non-violente des conflits** — 6 & 7 octobre 2007
- S'affirmer sans blesser** — 27 octobre 2007
- Ecoute empathique et reformulation** — 17 novembre 2007
- Les émotions dans les conflits** — 8 décembre 2007
- Le feed-back dans une perspective non-violente** (nouveau) — 12 janvier 2008
- Conduite de réunions** — 2 février 2008

- Se libérer de l'influence de la publicité** — Avec prérequis* (nouveau) — 23 février 2008
- Jeux coopératifs** — 8 mars 2008
- Non-violence: des images à l'agir** (nouveau) — 5 avril 2008
- Face à la violence** — 26 avril 2008
- Education et non-violence** — Avec prérequis* — 17 + 31 mai 2008
- Quand le temps nous fait violence** (nouveau) — 14 juin 2008

* Pour les formations avec prérequis, prière d'indiquer sur une feuille à part les formations déjà suivies dans le domaine de la non-violence.

Prénom, nom et année de naissance:

Adresse exacte:

Téléphone (journée): (soirée):

Courriel:

N° CCP ou compte bancaire pour remboursement éventuel:

Je suis déjà membre de Cenac PBI (joindre une copie du versement de votre cotisation)

Comment avez-vous pris connaissance de cette formation?

A quel(s) titre(s) êtes-vous intéressé-e par cette formation? Familial Professionnel Associatif

Date: Signature:

Actions pour et par la non-violence

Succincte présentation de l'actualité, à travers les actions de, notamment, Non-violence XXI et du Service civil international.

Les actions présentées dans cette nouvelle rubrique ont entre elles trois points communs: elles sont en cours ou vont démarrer; elles se déroulent en Romandie ou sont accessibles d'un clic de souris; elles sont proches du thème de la non-violence, ou en relèvent directement.

SILENCE LA VIOLENCE!

«Silence, la violence!» est une exposition interactive qui, par des moyens ludiques et pédagogiques, invite enfants et éducateurs à réfléchir et à dialoguer autour de la gestion de leurs conflits.

Cette «anim-expo» a pour but de sensibiliser les enfants de cinq à onze ans, à travers un parcours humoristique et ludique, aux effets de la violence et aux alternatives non-violentes de régulation des conflits. Autour de deux contes animaliers, les enfants manipulent, jouent et s'expriment. Ces contes présentent des situations de dispute de la vie quotidienne auxquelles trois issues sont proposées.

Parmi les thèmes abordés, la différence, le rejet de l'autre, la possession du même territoire et le partage. Pour chaque conte, l'atmosphère est recréée au moyen de sons, de décors et de textes. Des animations, des jeux autour des arts plastiques sont proposés aux enfants.

contact@nonviolence21.com
ct.clapest@orange.fr

SERVICE CIVIL INTERNATIONAL

Découvrez le Service civil international et vivez une expérience de volontariat inoubliable! Plus de 1'200 chantiers dans plus de cent pays différents rassemble-

ront cet été des personnes d'horizons divers afin de partager une expérience de vie unique. Des volontaires des quatre coins de la planète pourront œuvrer en faveur de la promotion de la paix et du désarmement, de l'écologie et de l'environnement, de l'art, de la culture et du patrimoine, ou encore travailler avec des personnes handicapées ou des projets ayant comme thématiques l'antifascisme, l'antiracisme, les réfugiés et les minorités ethniques.

Les personnes intéressé-e-s âgées d'au moins seize ans (pour les chantiers en Suisse) ou d'au moins dix-huit ans (pour les chantiers dans la plupart des pays d'Europe) ou d'au moins vingt et un ans (pour le reste des chantiers dans le monde), seules ou en familles, trouveront toutes les informations utiles sur le site du Service Civil International.

www.scich.org



Chantier en Zambie, été 2005

OBJECTION DE CONSCIENCE

Le 3 novembre 2006, le Comité des droits humains a pris une décision historique, en reconnaissant comme protégé par l'article 18 de la Convention internationale des droits civils et politiques le droit à l'objection de conscience pour motifs religieux. Dans les faits, cette décision concerne deux Témoins de Jéhovah de la Corée du Sud, un pays

qui ne reconnaît pas l'objection de conscience et ne propose pas d'alternative au service militaire (par exemple un service civil).

Ces objecteurs avaient été précédemment emprisonnés pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire. Le trois novembre dernier, le Comité des droits humains a officiellement reconnu que la Corée du Sud avait violé l'article 18 de la Convention et que cet Etat est dans l'obligation de proposer une solution compatible avec leur conscience à ces objecteurs.

<http://www.quno.org/geneva/pdf/humanrights/BP2007COKoreaDecision.pdf>

ECOLOGIE

Les 19-20 mai s'est tenu en Allemagne un séminaire de coordination entre initiatives d'Europe de l'Ouest, de l'Est et du Sud qui luttent pour la conservation et la distribution de semences anciennes.

Ce sont principalement des associations de petits paysans et de producteurs de semences qui sont à l'origine de ce mouvement, visant à préserver la biodiversité en dépit des coups de boutoir des multinationales – relayées par exemple par l'Union européenne – en faveur du «tout OGM» et des variétés standardisées et contrôlées... par elles-mêmes. L'information du public sur les dangers de la politique actuelle est urgente.

Pour plus d'info: Europäisches BürgerInnen-Forum, ulenkrug@t-online.de

Source: Rapport d'activités 2006 du Forum civique européen, suisse@forumcivique.org

Sanctionner sans punir (suite)

Deux intéressantes réactions à l'article paru, sous le même titre, dans le Terres Civiles précédent, effectuant une mise au point de la notion de la sanction dans le cadre de l'éducation non-violente.

J'ai lu avec intérêt les deux pages de Terres Civiles (mars 2007, pages 14 et 15), reprenant le titre de mon livre, que vous avez bien voulu citer sous un dessin de mon ami Étienne Lécroart. Je vous en remercie sincèrement, mais je vous offre en retour quelques remarques critiques sur ce sujet que nous n'avons jamais fini d'approfondir!

Dans le sous-titre «...sans forcément imposer une sanction», il me semble que la connotation négative de la sanction revient, comme la chose désagréable qu'il faut éviter d'imposer... comme si peut-être, malgré notre discours, sanction restait «culturellement» synonyme de punition. N'aurait-on pas pu dire: «L'humour est parfois la sanction la plus efficace, quand il suffit pour amener l'interlocuteur à prendre la responsabilité de sa vie et à modifier son comportement?»

Quand on a estimé la nécessité d'une règle pour améliorer le vivre ensemble, il me semble que toute transgression de cette règle appelle une sanction, sinon c'est de l'inconséquence. Mais ce que j'appelle alors sanction, c'est la réponse «la plus non-violente et la plus économique pour tout le monde» qui «oblige» (oui!) l'interlocuteur à «rechoisir» son positionnement, de façon plus responsable.

Dans cette logique, une question exprimée sur le mode de l'humour peut donc tout à fait être une sanction, et même un acte d'autorité. A la différence de l'autoritarisme qui me semble la manifestation flagrante d'un manque d'autorité, l'autorité c'est la capacité à obtenir l'adhésion autour des règles fixées, pour «autoriser» à participer à ce vivre ensemble où chacun est respecté. L'autorité a besoin d'être instituée, reconnue, et exercée dans un savoir-être.

«Expériences vécues».

Là je m'incline, et m'abstiendrais de tout jugement sur ce qui s'est passé réellement entre l'animateur et Farid, Cristina ou Olga, dans la tête et dans le cœur de chacun. Ils ont rencontré un animateur qui ne s'est pas laissé piéger, qui leur a proposé «en miroir» de prendre conscience de leur attitude. De fait, Farid et ses copains sont passés à autre chose, n'ayant plus besoin de tester, Cristina a repris son balai... la suite de l'histoire permettrait de dire si la qualité de la relation et la compréhension du sens des règles y ont gagné, à moyen terme.

J'ai moi-même utilisé parfois cette stratégie. Mais le ton, les regards, les codes relationnels ont sans doute eu leur importance, et ont pu complètement modifier le «registre» (second degré...). Le problème, c'est que toutes ces nuances non-verbales ne peuvent être relatées dans un article.

Ce qui me gêne, c'est de donner ces témoignages en exemple, car il n'en reste à l'écrit que les «mots d'humour», et franchement, ceux-là, je ne peux pas les cautionner, j'en étais même en colère! Car, à la lecture, moi, j'ai entendu traiter la maman de Farid de «pute», le pays d'origine de Cristina de «tas de cochonneries», et l'adolescente Olga de «femelle». En stage, je fais la distinction entre humour et ironie, distinction qui tient parfois de l'épaisseur d'un papier à cigarette... Car l'intention de l'auteur du trait d'humour ne coïncide pas toujours avec la perception du destinataire, ou avec celle des témoins, et ce décalage est évidemment une source fréquente de conflits, exprimés ou non-dits, et transformés en rancœur.

L'humour permet de regarder ensemble une situation (et non une personne) sous un angle décalé, il permet de grossir certains aspects de ce qui

se passe pour mieux en prendre conscience, mais en dédramatisant; ou bien l'humour permet de continuer l'histoire sur un autre mode, «pour jouer», «pour de faux», comme disent les enfants, c'est une issue honorable pour se sortir de l'agressivité du début. Farid est dans l'humour quand il répond «c'est juste le soir»; il n'a pas dit: «vous confondez sans doute avec votre mère à vous», ce qui aurait été du mimétisme.

L'humour peut être aussi clin d'œil à l'histoire commune, et devenir complicité. L'humour ne cherche pas à blesser. L'humour est chargé de bienveillance.

Non, je ne vais pas sur le terrain de l'autre si je trouve ce terrain glissant. Si l'ado me cherche, il faut qu'il me trouve bien sûr, mais justement pas sur le terrain où il essayait de m'emmener.

L'ironie est une façon de regarder la personne en la tournant en dérision, qui peut devenir mépris, ou être ressenti comme tel. Bien sûr, on a le droit de caricaturer, dans une démocratie... La question est de savoir ce que l'on cherche dans la relation, quel effet on en attend pour le vivre ensemble, à court et à long terme?

Aurait-on pu répondre «Ah bon? tu trouves cela scandaleux, toi? étonnant...et la dame avec la veste orange et la brouette, elle en dit quoi?» ou à Olga: «Je vous salue, Madame»? mais là encore, sans le ton, tout et son contraire sont possibles... «Déstabiliser l'autre», si c'est le surprendre pour éveiller sa curiosité, poser une question là où régnait l'évidence, oui...mais, si c'est le mettre en situation d'infériorité, lui faire honte, l'humilier, le toucher sur un point douloureux, lui montrer qu'on est meilleur et lui clouer le bec, non, même si «ça marche», au sens «obtenir la modification attendue de son comportement».

Enfin, je voudrais faire une remarque concernant l'idée de réparation. En responsabilité civile, la taille de la réparation n'est pas liée à l'importance de la faute, mais à celle du dommage, «même pas fait exprès».

On peut sincèrement féliciter un enfant d'avoir aidé tout en lui demandant de réparer sa maladresse. Le principe de réparation est pour moi une exigence, même si l'auteur n'en a pas envie. Les moyens de mettre en œuvre cette réparation n'excluent pas l'aide, ou bien une forme humoristique, et surtout une possibilité de prise d'initiative de l'auteur qui le rendra effectivement acteur responsable de la réparation.

Après avoir émis ces réflexions sur un sujet qui me passionne, j'ajouterai que les jeunes n'ont pas besoin d'éducateurs parfaits, mais seulement suffisamment bons, capables d'écouter les effets produits et de réajuster en toute modestie selon les besoins. Et j'ai bien conscience que nous faisons au mieux, les uns et les autres.

J'ose donc espérer que cette lettre vous apparaîtra comme une contribution au débat, et non comme une controverse désobligeante, tant je crois que ce qui nous rassemble est bien plus important que ces nuances.

Elisabeth Maheu

Auteure de «Sanctionner sans punir, dire les règles pour vivre ensemble»

J'aimerais par ces quelques lignes partager quelques commentaires concernant l'article «sanctionner sans punir». Les exemples du vécu de Jean montrent bien la complexité de la relation éducative et du rapport aux règles, à leur transgression et à la sanction. Cependant, je ne suis pas complètement d'accord avec certains aspects relevés dans cet article et j'ai beaucoup de difficulté à voir la non-violence dans cet article.

Je n'ai rien contre l'idée d'utiliser l'humour dans la sanction ou le rappel des règles. Seulement, l'humour est un couteau à double tranchant...l'autre versant est l'ironie et ne dépend pas uniquement de l'émetteur du message mais également du récepteur...Dans cet article et les expériences de Jean, je ne perçois pas très clairement l'humour. J'entends plutôt des réponses tout aussi provocantes avec des messages implicites éloignés d'une approche non-violente (Espagne égale pays cochon / Maman égale pute le soir...)... c'est peut-être pour cela que les copines d'Olga n'ont pas réagi... pas forcément parce qu'elles étaient moins matures. Cette interprétation de fin d'article m'a également dérangée... une approche non-violente de la communication nous invite à sortir de ce genre d'interprétation et propose l'empathie pour comprendre l'autre. En parlant d'empathie, j'aimerais également rebondir sur le paragraphe «rester empathique».

L'interaction décrite ne correspond pas, à mon avis, à un acte d'empathie mais à une interaction sur un même niveau... ce qui pour moi n'est pas vraiment la même chose... l'empathie aurait été de chercher à comprendre Farid.

Toujours concernant cette interaction avec Farid, j'aimerais ajouter que pour moi l'acte d'autorité peut parfois nous conduire à être identifié comme «l'emmerdeur» (pour reprendre les termes utilisés)... mais ce qui est important derrière notre intervention c'est son sens et la responsabilité que nous avons en tant qu'éduquant à développer la citoyenneté chez l'enfant que nous accompagnons...et cela est parfois au prix de passer pour «l'emmerdeur» de service... ce jugement ne veut pas dire que la manière dont nous nous y prenons est inadéquate, mais est le reflet d'une colère, peut-être celle du deuil de sa toute-puissance d'enfant par exemple.

Je ne sais pas si cet article a été écrit sur la base du livre d'Elisabeth Maheu (vu qu'y figure un dessin tiré de son livre), mais en tout cas, je suis sûre qu'elle n'a pas écrit que la mise à l'écart est une punition...car la mise à l'écart peut être une sanction si elle s'accompagne d'autre chose qu'une simple exclusion.

D'autres éléments pourraient être encore relevés mais ce n'est pas tant une analyse de cet article que j'aimerais faire mais plutôt exprimer un gros souci: en fin d'article se trouve une offre de formation. J'ai le souci que les lecteurs puissent imaginer que ce que nous faisons dans cette formation corresponde au contenu de l'article. Le contenu de l'article n'étant pas représentatif d'une philosophie non-violente dans la relation éducative, je n'aimerais pas être associée à cela.

Frédérique Rebetz

Nous confirmons que les formations proposées par le Cenac sur le thème de la «sanction éducative» se donnent bien dans l'esprit dont relèvent les messages d'Elisabeth Maheu et de Frédérique Rebetz.

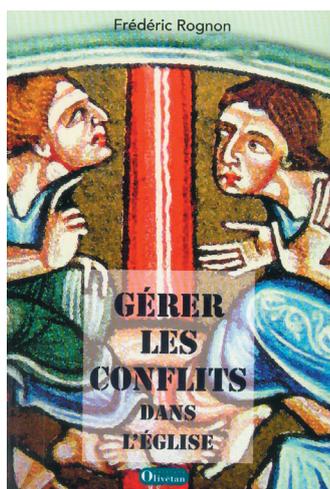
Par ailleurs nous recommandons chaleureusement le livre d'Elisabeth, *Sanctionner sans punir*, Editions Chronique sociale, 2005 (cote Cenac: 370 MAH). Un excellent résumé de cet ouvrage se trouve aussi dans la revue Alternatives non-violentes n° 125, 2003, pages 3 à 8 (cote Cenac: P.ANV).

A notre Centre de documentation

Présentation de quelques-unes de nos nouvelles acquisitions et liste des documents catalogués entre le 26 octobre 2006 et le 27 avril 2007

▼ Gérer les conflits dans l'Église

Frédéric Rognon, Editions Olivétan, 2006, 129 p. (Cote Cenac: 301.6 ROG)



Frédéric Rognon, pasteur de l'Église réformée de France, nous propose dans ce petit livre un condensé utile et pratique pour une approche constructive des conflits.

Dans une première partie théorique, il commence par définir la notion de conflit, s'appuyant entre autres sur René Girard. Il propose ensuite une relecture d'une dizaine de passages bibliques, mettant en évidence les leçons des Écritures sur la gestion des conflits. Il présente enfin la médiation et la gestion de nos émotions.

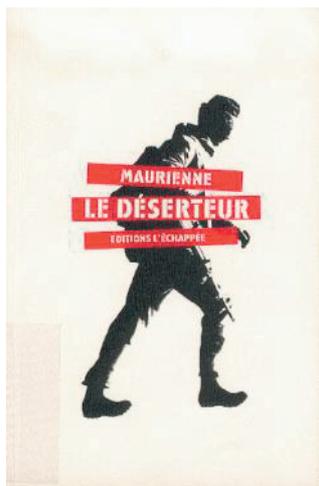
La seconde partie est consacrée à des études de cas mettant en scène diverses configurations de conflits toujours possibles (conflits entre paroissiens, entre pasteur et paroissiens, entre pasteurs).

Synthétique, utilisant un langage accessible, l'objectif est de faire comprendre que la reconnaissance des conflits et la connaissance de quelques «techniques» sont des compléments nécessaires à la «bonne volonté» et à l'espérance.

MHM

▼ Le Déserteur

Maurienne, Ed. L'Echappée, 2005, 111 p. (Cote Cenac: 355.133 MAU)



Sous le pseudonyme de Maurienne est paru en 1960 aux éditions de Minuit un ouvrage qui dénonce la guerre d'Algérie. L'ouvrage fut immédiatement interdit. L'auteur, Jean-Louis Hurst, vivait réfugié hors de France (d'abord en Suisse avec d'autres déserteurs, puis en Allemagne). Cette première édition se trouve dans les archives du Cenac.

Ce livre participa au développement du mouvement Jeune Résistance, une des racines de la contestation de 1968. Les préfaces de 1960, 1991 et de la présente édition de 2005 sont un précieux outil pour la compréhension de cette période historique.

Publié en tant que «roman», ce récit décrit en fait l'itinéraire intellectuel et affectif de l'auteur, la plupart des personnages étant réels. Communistes ou chrétiens, en recherche de sens, quelques jeunes de l'époque choisissent de résister, comme leurs pères l'ont fait contre la Wehrmacht.

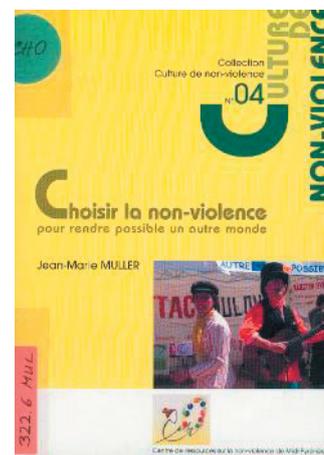
«Je voulais faire comprendre à ceux de ma génération, aveuglés par les poncifs de l'époque (ils n'ont pas tous disparus), comment on arrive, lentement,

patiemment, à l'acte extrême: rejoindre l'humanité.» (préface de 2005).

MHM

▼ Choisir la non-violence

Jean-Marie Muller, Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, collection Culture de non-violence, 55 p., 2006 (Cote Cenac: 322.6 MUL)



Le présent volume regroupe douze conférences prononcées par Jean-Marie Muller de l'automne 2001 à l'automne 2006. Il est préfacé par Alain Refalo, président du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées.

La première partie, intitulée «Le défi de la non-violence pour construire un nouveau monde», est consacrée à des interventions récentes de l'auteur. Elles témoignent toutes que la non-violence ne représente pas une simple condamnation (morale) de la violence, mais bel et bien une alternative à cette dernière et qu'elle porte en germe un monde différent.

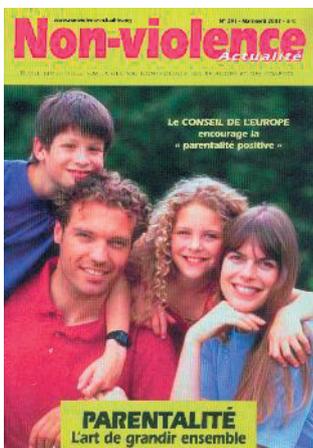
La seconde partie est spécifiquement consacrée à la thématique des événements actuels du Proche-Orient. Les textes qui la composent démontrent que l'usage de la violence par ses

auteurs dessert leur cause plus qu'autre chose et que cette violence peut revêtir des aspects multiples, voire inattendus.

JG

▼ **Parentalité. L'art de grandir ensemble**

Non-violence Actualité, n° 291, avril 2007, 27 p. (Cote Cenac: PP NVA)



La notion de parentalité, bien que largement utilisée par les politiciens, les médias, les sociologues, les psychologues et autres experts, demeure une notion encore floue et mal définie. Elle est apparue dans les années soixante-dix à quatre-vingt., afin d'opérer une distinction entre un couple conjugal – pouvant disparaître à la suite d'un divorce – et un couple parental – appelé à subsister malgré ledit divorce.

Cette notion a connu des fortunes diverses, renvoyant finalement à des

aptitudes parentales mises en doute, ou du moins minimisées.

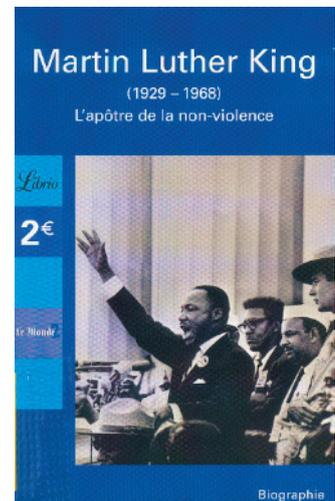
Les parents d'aujourd'hui sont-ils si nuls? Sont-ils réellement démissionnaires et responsables de maux divers: depuis l'impolitesse jusqu'aux événements dans les banlieues? Plutôt que d'évacuer les compétences des parents, le numéro de mars-avril 2007 de la revue Non-violence Actualité entend les évaluer. Divers témoignages de spécialistes, s'accordant tous sur une notion de parentalité positive, sont regroupés dans ce numéro. Il y est souligné l'importance d'octroyer aux parents un soutien dans leurs tâches éducatives et une formation y relative sur leur rôle et leur responsabilité. Ainsi, par exemple, sont abordées des recherches-actions récentes visant à fournir de nouvelles connaissances dans le domaine de la prévention dans le travail avec les familles ou à soutenir les familles de manière préventive, mais aussi le cas particulier des néo-parents. Le lecteur y trouvera encore d'utiles conseils éducatifs.

JG

▼ **Martin Luther King: l'apôtre de la non-violence**

Librio, 2006, 93 p. (Cote Cenac: 970 MAR)

Contrairement à ce que le titre pourrait laisser entendre, le présent petit volume ne privilégie pas seulement le parcours biographique de M. L. King, mais laisse une large place aux actions connexes, en rendant un hommage à Rosa Parks, ou en montrant les contradictions du personnage de Malcolm X. Néanmoins, l'orientation générale de cette publication entend rendre hommage au pasteur noir, à son travail de militant non-violent pour la cause des droits civiques des siens et des autres minorités résidant aux États-Unis.



Après une courte introduction, allant droit à l'essentiel, de brefs textes (le plus souvent écrits récemment par des journalistes du journal *Le Monde*) en viennent aux événements saillants et les décrivent de manière accessible et sobre. Quelques illustrations en noir et blanc accompagnées de fréquents récapitulatifs ou chronologies, ainsi qu'une courte présentation des auteurs complètent utilement un ouvrage qui, il faut le reconnaître, s'adresse plutôt à un public désireux de s'initier au thème qu'à celui qui souhaiterait l'approfondir.

JG.

Souhaiteriez-vous vous informer «à l'oeil» sur la non-violence?

Parmi les diverses manières de procéder possibles, il en est une, toute simple et vous donnant facilement accès aux parutions récentes. Laquelle? Tout simplement en rédigeant vous aussi des notes de lecture. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le secrétariat du Cenac (021 661 24 34 ou info@non-violence.ch)

Contacts:

- Catalogue consultable sur le web
- Inscription aux listes de nouveautés: www.non-violence.ch
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch

Documents catalogués entre le 26 octobre 2006 et le 27 avril 2007

NON-VIOLENCE

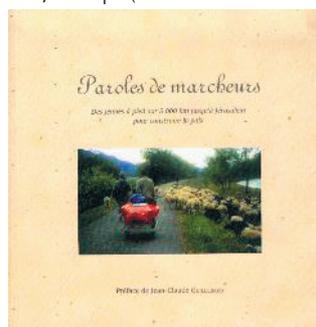
- ▼ **Eloge de la désobéissance civile: Les désobéisseurs au service du droit**, Alternatives non violentes, 2007, 81 p. (Cote Cenac: 323.44 ELO)
- ▼ **L'expérience de la non-violence: qui veut la paix... prépare la paix!**, Georges Didier, Ed. Jouvence, 2006, 127 p. (Cote Cenac: 170 DID)
- ▼ **Choisir la non-violence pour rendre possible un autre monde**, Jean-Marie Muller, Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, 2006, 55 p. (Cote Cenac: 322.6 MUL)
- ▼ **Martin Luther King: l'apôtre de la non-violence**, Libro, 2006, 93 p. (Cote Cenac: 970 MAR)
- ▼ **Une manière civilisée de désobéir**, une tribune de Jean-Marie Muller, www.politis.fr/article1813.html, 2 p. (Cote Cenac: COL.TX/MULLER)
- ▼ **Die Gegenseitige Hilfe ist das Normale: Ein Gespräch mit dem Friedensforscher Johan Galtung**, 9 p. (Cote Cenac: COL.TX/GALTUNG)

COMMUNICATION NON-VIOLENTE

- ▼ **Dénouer les conflits par la communication non-violente: entretiens**, Marshall B. Rosenberg avec Gabriele Seils, Ed. Jouvence, 2006, 250 p. (Cote Cenac: 301.632 ROS)
- ▼ **Parole et démocratie participative**, Yvette Bailly, Silence, 2007, p. 34-37 (Cote Cenac: COL.TX/BAILLY)

PACIFISME

- ▼ **Paroles de marcheurs: des jeunes à pied sur 5000 km jusqu'à Jérusalem pour construire la paix**, Association «Paroles de marcheurs», 2006, 215 p. (Cote Cenac: 248.8 PAR)



- ▼ **Paroles de paix: La vie de H. Runham Brown, par Hem Day. La percée par H. Runham Brown**, Internationale des résistants à la guerre (IRG-IRW), Editions du Temps perdu, 2005, 31 p. + 71 p. (Cote Cenac: 322.7 DAY)
- ▼ **Les seigneurs de la paix: grâce à eux, la guerre recule**, Roger Faligot, Seuil, 2006, 425 p. (Cote Cenac: 327.172 FAL)
- ▼ **Résistances irakiennes: contre l'occupation, l'islamisme et le capitalisme**, Ed. L'Echappée, 2006, 171 p. (Cote Cenac: 322.42 RES)
- ▼ **Kleinwaffen unter Kontrolle, Peter Weishaupt**, Schweizerischer Friedensrat, 2006, 23 p. (Cote Cenac: BR 2066)

OBJECTION DE CONSCIENCE

- ▼ **Pierre réfractaire, Pierre qui roule...**, Claude Marthaler, Permanence Service Civil, 2007, P. 3-7 (Cote Cenac: COL.TX/MARTHALER) – Souvenirs d'un objecteur
- ▼ **Refuznik!: les soldats de la conscience en Israël**, Golias, 2005, 203 p. (Cote Cenac: 323.44 REF)

- ▼ **Réfractaires à la guerre d'Algérie: 1959-1963: avec l'Action civique non violente**, Erica Fraters, Syllepse, 2005, 223 p. (Cote Cenac: 965.04 FRA)
- ▼ **Le déserteur**, Maurienne, Editions L'Echappée, 2005, 111 p. (Cote Cenac: 355.133 MAU) – La guerre d'Algérie

SERVICE CIVIL

- ▼ **Zivildienst: ein Zeitzeuge = Service civil: un témoin = Servizio civile: una testimonianza** / Association suisse des civilistes, 2006, 186 p. (Cote Cenac: 355.222 ZIV)

FORMATION

- ▼ **Animer et participer à la vie de groupe**, Charles Maccio, Chronique sociale, 2006, 303 p. (Cote Cenac: 374 MAC)
- ▼ **Modèles de jeux de formation: les jeux-cadres de Thiagi**, Bruno Hourst, Sivasailam Thiagarajan, Editions d'Organisation, 2005, 397 p. (Cote Cenac: 790 HOU)

ÉDUCATION

- ▼ **Apprendre l'autonomie, apprendre la socialisation**, Marie-Agnès Hoffmans-Gosset, Editions Chronique sociale, 2006, 163 p. (Cote Cenac: 150.194 HOF)
- ▼ **Eduquer au vivre ensemble: animer un atelier citoyenneté**, Editions Chronique sociale, 2006, 94 p. (Cote Cenac: 370.114 EDU)
- ▼ **Enseigner avec bienveillance: instaurer une entente mutuelle entre élèves et enseignants**, Marshall B. Rosenberg, Editions Jouvence, 2006, 94 p. (Cote Cenac: 370.114 ROS)

Brèves

En quelques lignes, des informations relatives à des organisations ou des préoccupations qui, d'une manière ou d'une autre, nous sont proches

▼ Guerre en Irak

De nombreuses manifestations anti-guerre ont été organisées samedi 17 mars 2007, à travers tous les Etats-Unis, pour commémorer le quatrième anniversaire de la guerre en Irak. Fait révélateur, les vétérans y jouent un rôle central. Parmi eux, Hart Vigés qui, pourtant, était arrivé en Irak, au printemps 2003, avec le ferme espoir de rendre le monde meilleur, après l'attentat du 11 septembre 2001. Il a pourtant été frappé par le rapide revirement de la population irakienne, dont les «Non à Saddam, oui à Bush!» se révélèrent cris éphémères. Depuis son retour dans son pays, il n'est jamais retourné en Irak. Il a depuis obtenu le statut d'objecteur de conscience; il a également rejoint une hotline qui conseille les soldats sur leurs droits pour refuser d'être envoyés en Irak.

▼ Non à Guantanamo

Amnesty International commercialise un T-shirt (au prix de 25 francs), ainsi qu'un sac (22 francs), dans le cadre d'une campagne exigeant la fermeture immédiate de la prison américaine de Guantanamo, un lieu qui, plus de cinq ans après son ouverture, ne cesse de susciter l'indignation des défenseurs des droits de la personne humaine.

En toute logique, ces deux articles sont disponibles en couleur orange, à savoir la couleur de la tenue des détenus.

Depuis 2002, sans procès ni même sans définition de leur statut, des présumés terroristes sont incarcérés à Guantanamo; les conditions de détention dépassent l'entendement et des accusations de torture sont souvent proférées. Par cette campagne, Amnesty International entend dénoncer cette zone de non-droits.

www.amnesty.ch/fr/shop

▼ Le justicier des ordures

Les Suisses figurent parmi les plus ardents adeptes du tri des déchets ménagers. S'il est relativement facile, en Romandie, de trouver des conteneurs pour l'aluminium, les poubelles réservées au PET ou aux piles usagées sont encore plus courantes. En Suisse alémanique, la priorité semble accordée à la sensibilisation de la population au problème de l'abandon pur et simple de ses déchets par terre.

Ainsi, certaines villes ont introduit un système d'amende: 30 francs pour un crachat, quatre-vingt francs pour une crotte de chien à Wallisen (ZH), par exemple. Plus originale est la démarche de la commune de Dietikon (ZH): un employé communal, surnommé «Güsel Ranger» (le «justicier des ordures») est chargé de remettre à l'ordre les négligents en sillonnant les rues de la localité au volant d'un triporteur rouge. Son rôle est avant tout préventif: inciter les habitants à déposer leurs ordures aux endroits prévus à cet effet.

▼ Nécrologie

Mark Haldiman est prématurément décédé le 18 avril dernier. Il n'avait que 53 ans. Il était très connu à Bienne pour son engagement dans les milieux sociaux, notamment le Centre autonome de la jeunesse, dont il fut l'un des fondateurs. Il était également connu en Romandie pour sa participation au Groupe pour une Suisse sans Armée, et ce dès la première initiative (1989).

Une foule de 500 personnes lui a rendu un dernier hommage le mercredi 27 avril. Des orateurs issus des milieux syndicaux ou alternatifs ont témoigné de son rôle dans la lutte en faveur des réfugiés et des sans papiers. La devise accrochée sur son cercueil résumait sa philosophie: «Le simple fait d'entamer un combat est déjà une victoire».

▼ Kurdistan

Halil Savda, membre du mouvement d'action non-violente en Turquie IHD (Association des Droits humains à Istanbul) et président de la Plateforme des résistants contre la guerre avait déjà été emprisonné durant dix ans. Après sa libération, il a été à nouveau arrêté par les soldats, afin d'effectuer son service militaire. Malgré son refus, l'Etat turc l'a enrôlé de force. Ses arguments en faveur de la non-violence et du droit à la vie de tout être humain n'ont pas été entendus.

Parce que le service militaire est obligatoire en Turquie et qu'il n'y existe aucune alternative, il a été incarcéré dans une prison militaire, où il aurait été victime de sévices, selon Amnesty International. Il a alors entamé une grève de la faim, ce qui a incité le gouvernement à le relaxer.

Le 7 décembre 2006, il a à nouveau été emprisonné dans la prison militaire de Tekirdag, parce qu'il avait poursuivi ses activités démocratiques contre le régime militariste et parce que le gouvernement redoutait de sa part «une possible désertion» (c'est-à-dire qu'il quitte clandestinement le pays). Le 15 mars de cette année, sur la base des articles 58 et 87 du Code pénal, il a été condamné à seize mois de prison.

Par son engagement, Halil Savda est devenu un symbole du mouvement démocratique d'opposition contre le régime militariste en Turquie. A l'instigation du War Resisters International, le 12 avril 2007 a été déclaré «Journée de solidarité avec Halil Savda» et diverses actions ont été alors entreprises en Turquie, notamment l'envoi de messages de protestation au Président de la république et à l'Etat-major militaire. Cet été, des actions similaires seront organisées en Romandie par le Centre culturel kurde de Lausanne.